



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

CHSCT 03-02-2022 : Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

C'est dans un contexte particulier de crise sanitaire persistante que se tient ce CHS-CT en audioconférence.

L'épidémie se propage partout en France et notre département présente à ce jour un taux d'incidence élevé.

Pour endiguer l'épidémie, le gouvernement a fait le choix début janvier d'imposer le télétravail 3 jours par semaine. Les agents de la DGFIP se sont conformés sans rechigner à ces mesures, et **F.O.-DGFIP** salue les capacités d'adaptation et de résilience des agents de la DGFIP tout au long de cette crise qui n'en finit plus .

Concernant le télétravail, les agents continuent de prendre leur part à ce mode d'organisation qui participe, encore en ce moment, à limiter la propagation du virus.

Pour autant, nous ne sous-estimons pas l'isolement dont peuvent souffrir certains collègues qui se trouvent privés du lien social que peut apporter une activité professionnelle en présentiel.

Le télétravail, tel qu'il est vécu aujourd'hui, et selon un rapport de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), apporterait, chez certains, davantage de stress que le travail en présentiel, et ce quelque soit le grade.

Le télétravail **peut** constituer une plus-value certaine à condition qu'il soit convenablement mis en place, de façon équitable, en tenant compte des agents restant en présentiel et du besoin de maintenir des collectifs de travail. **F.O.-DGFIP** demeure attaché à un télétravail encadré et volontairement choisi par les agents en toute connaissance de cause.

Pour autant, nous n'oublions pas les contraintes qui pèsent également sur les agents qui sont au bureau en présentiel.

Aujourd'hui, l'organisation de travail dégrade considérablement le collectif de travail malmené depuis deux ans. Et pourtant, les consignes du DG ne vont pas dans le sens d'une révision à la baisse des objectifs assignés mais elles vont, bien au contraire, dans la continuité de toutes les missions et la poursuite des restructurations du NRP !!

En effet, malgré le contexte sanitaire et toutes les difficultés que nous venons de décrire, la DGFIP poursuit promptement la mise en place du nouveau réseau de proximité.

F.O.-DGFIP demande l'arrêt de ces opérations de restructurations prévues par le NRP.

Au regard de la crise sanitaire, cette demande est d'autant plus légitime qu'elle se trouve confortée par de nombreuses conséquences que ces réformes engendrent sur les conditions de vie au travail des agents.

Par exemple, les déménagements et emménagements, besoins en formation, le fait de devoir prendre les transports en commun..., conséquences de la mise en place du NRP, créent de fait une augmentation des risques liés à la covid 19.

Et l'on ne parle même pas des risques psychosociaux qui ont souvent été relégués au second

plan au plus fort de la crise sanitaire. Pourtant au vu du dernier GT DUERP, on constate que la mise en place du NRP provoque pour de nombreux collègues inquiétude, stress, lassitude concernant le changement de leur mode de travail.

Malgré tout à la DGFIP, le grand chamboule tout du NRP se poursuit coûte que coûte, comme si de rien n'était.

Enfin, **F.O.-DGFIP** dénonce la création des Comités Sociaux d'Administration (CSA), par fusion des Comités techniques et des CHS-CT qui a pour but, d'abord et avant tout, de limiter l'expression syndicale par la réduction du nombre de représentants élus.

En conclusion **F.O.-DGFIP revendique**

- le maintien de la politique ministérielle de santé au travail et des CHS-CT avec un budget dédié, ainsi que la préservation voire le renforcement de notre réseau d'acteurs de prévention au bénéfice de l'ensemble des agents.
- la prise en compte réelle de la question des effectifs dans le cadre des outils d'évaluation des risques ;
- l'arrêt du pilotage fondé uniquement sur les indicateurs, et la culture du résultat.
- l'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites
- le maintien de toutes les missions ainsi que de l'ensemble des services avec l'attribution des moyens en personnels.
- le retrait pur et simple du Nouveau Réseau de Proximité qui reprend de plus belle

F.O.-DGFIP avec la FGF FO,

- exige le maintien d'une fonction publique statutaire de corps organisés en catégories, et à ce titre, le maintien des statuts particuliers.
- demande le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000, soit près de 23%, la valeur du point d'indice étant gelée depuis l'année 2011, hormis une hausse de 1,2%, en deux temps, sur 2016-2017.
- revendique le maintien du code des pensions civiles et militaires ;